



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## revendications

Question écrite n° 38342

### Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la déclaration de Monsieur le Président de la République, le 11 novembre dernier à Douaumont, selon laquelle « le temps est venu d'honorer tous les morts ». Il en est ainsi des 650 fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. Il souhaiterait connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre et dans quels délais afin de les réhabiliter pleinement, publiquement et collectivement.

### Texte de la réponse

Dans son allocution prononcée à Douaumont, le 11 novembre 2008, en présence de plusieurs chefs d'État et de gouvernement et de hautes personnalités politiques françaises et étrangères, le Président de la République a souhaité rappeler le drame des soldats français fusillés durant la Première Guerre mondiale. Le chef de l'État a déclaré effectivement que le temps est venu d'honorer tous les morts et que cette guerre totale excluait toute indulgence. Il a également estimé que beaucoup de ceux qui furent exécutés alors ne s'étaient pas déshonorés et n'avaient pas été des lâches. Par ses propos, le Président de la République a souhaité mettre un terme aux polémiques récurrentes entretenues autour de la mémoire des fusillés de la Grande Guerre. Quatre-vingt-dix ans après la fin des combats de la Première Guerre mondiale, il a également souhaité tourner la page de ces événements douloureux, qui n'ont cessé de hanter notre mémoire nationale. L'ouverture des archives des conseils de guerre de la Première Guerre mondiale au sein du service historique de la défense permettra en outre aux historiens et aux familles de pouvoir approfondir leur connaissance du destin individuel des fusillés de la Grande Guerre et de se faire, sur ces événements, une opinion conforme à la vérité historique.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38342

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 décembre 2008, page 11032

**Réponse publiée le :** 10 mars 2009, page 2315